

ÉQUITÉ SALARIALE

Avis à la suite du premier affichage

PROGRAMME D'ÉQUITÉ SALARIALE
DU CONSEIL DU TRÉSOR

POUR

LES SALARIÉES ET SALARIÉS AGENTS DE LA PAIX
DE L'ENTREPRISE DE LA FONCTION PUBLIQUE

REPRÉSENTÉS PAR :

LE SYNDICAT DES AGENTS DE LA PAIX EN SERVICES CORRECTIONNELS DU QUÉBEC (SAPSCQ),
LE SYNDICAT DES AGENTS DE CONSERVATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC (SACFQ),
LE SYNDICAT DES CONSTABLES SPÉCIAUX DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SCSGQ),
L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES GARDES DU CORPS DU GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC (APGCGQ)

INCLUANT

LES SALARIÉS NON SYNDIQUÉS DES MÊMES CATÉGORIES D'EMPLOIS
DU PROGRAMME

APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUITÉ SALARIALE (ART. 76)

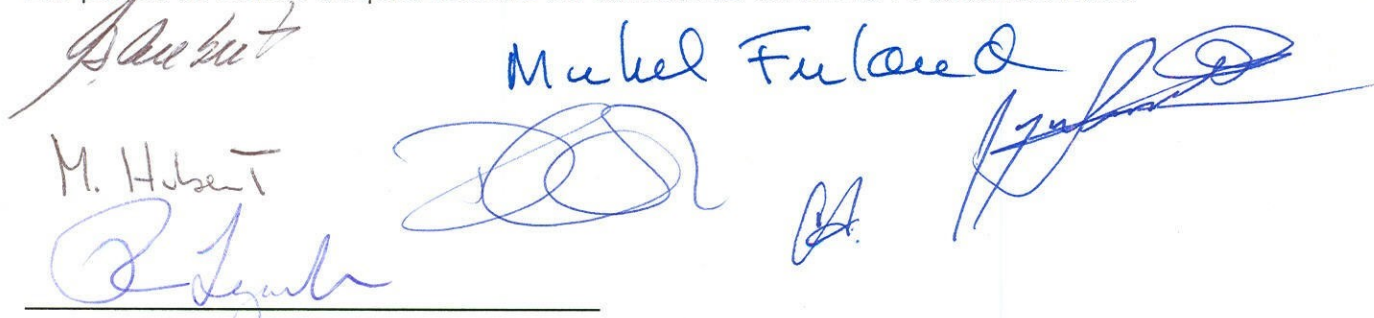
Le Comité d'équité salariale a procédé au premier affichage le 18 septembre 2006.

La Loi sur l'équité salariale permet aux salariées et salariés de demander des renseignements additionnels ou de présenter des observations au Comité d'équité salariale dans les 60 jours suivant le premier affichage. Ce délai étant expiré, le Comité d'équité salariale n'a reçu aucun commentaire ou observation de la part des personnes visées par le programme.

Par conséquent, le Comité d'équité salariale donne avis qu'aucune modification ne sera apportée au premier affichage.

Le Comité d'équité salariale procédera au deuxième affichage prévu à l'article 76 al.2 de la Loi sur l'équité salariale dès que les étapes prévues aux paragraphes 3 et 4 de l'article 50 de la Loi seront complétées. Toute salariée visée ou tout salarié visé par le présent programme pourra alors dans un délai de 60 jours demander des renseignements additionnels ou présenter ses observations au Comité d'équité salariale.

Les parties au Comité d'équité salariale ont convenu de cet avis le 14 décembre 2006.

The block contains several handwritten signatures in blue ink. From left to right, there is a signature that appears to be 'Dau...', a signature 'M. Hubert', a large circular signature, a signature 'Michel F...', and another signature on the far right. There are also some smaller, less distinct marks and initials scattered around the main signatures.